

**Paris, le 09 Octobre 2006 - ERAFP : choix des agences de notation sociétale**

Afin de consolider sa démarche d'investisseur socialement responsable, l'ERAFP est le premier investisseur institutionnel à s'adjoindre le conseil d'agences de notation sociétale pour l'assister dans la construction de son référentiel de placement.

Le Conseil d'administration de l'ERAFP (Etablissement de retraite additionnelle de la Fonction publique) a fixé, lors de sa délibération du 10 novembre 2005, un principe fondamental en matière de politique de placement de l'établissement : la totalité des actifs sera investie selon une démarche socialement responsable.

Celle-ci s'appuie sur la prise en compte, pour les choix d'investissement, de critères d'analyse extra-financiers formalisés dans une charte de l'investissement socialement responsable adoptée le 30 mars dernier (cf : [www.rafp.fr](http://www.rafp.fr)).

L'Erafp a lancé un appel d'offres européen le 3 avril dernier relatif à la sélection d'une agence de notation sociétale qui l'accompagnera dès 2006 et jusqu'en 2010. Le mandat est d'une durée de 4 ans et couvre plus de 6 milliards d'euros sur l'ensemble de la période. D'ores et déjà, depuis novembre 2005, l'ERAFP a investi 2.5 milliards d'euros pour l'instant en titre obligataires d'Etat, selon un processus qui prend en compte des critères extra-financiers.

A l'issue de la procédure de mise en concurrence, l'ERAFP a retenu le consortium franco-allemand, VIGEO et OEKOM, qui a pour missions :

- L'élaboration et l'évolution du Référentiel ISR,
- L'assistance à la conception d'un reporting SR et à sa mise en œuvre,
- L'accompagnement de l'ERAFP pour l'élaboration et l'évolution d'un Référentiel ISR spécifique pour les emprunts d'Etat, titres émis par les collectivités publiques territoriales et les organismes internationaux à caractère public,
- La veille et l'alerte sur les titres en portefeuille.

Les valeurs qui guident cette philosophie d'investissement sont celles de l'intérêt général et du service public ; elles reposent sur les principes suivants :

- L'Etat de droit et les droits de l'homme,
- Le progrès social,
- La démocratie sociale,
- L'environnement,
- La bonne gouvernance et la transparence.

Enfin, rappelons par ailleurs que l'ERAFP est en cours de sélection de gestionnaires actions zone euros pour un mandat d'un montant total pouvant aller jusqu'à 1.2 milliard sur la période 2007-2011.

**Contacts :**

Philippe Caïla  
Directeur de l'Erafp - 01 58 50 99 75 - [philippe.caïla@erafp.fr](mailto:philippe.caïla@erafp.fr)

Hélène Quancard-Miel  
Chargée de communication - 05 56 11 44 16 - [helene.quancard-miel@caissedesdepots.fr](mailto:helene.quancard-miel@caissedesdepots.fr)